

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi dix mai deux mille vingt et un (10 mai 2021).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi dix mai deux mille vingt et un (10 mai 2021) à 9 h, à huis clos, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
-----------------------	------------	----------------

et par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière, lesquels sont présents dans la salle des comités.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 7 mai 2021.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 21-191

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal retire le sujet suivant de l'ordre du jour de la présente séance :

- Embauche d'un opérateur de centrale de traitement d'eau – Employé temporaire

et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-192

POSTE DE SURVEILLANT DE TRAVAUX – EMPLOYÉ « RÉGULIER SAISONNIER »

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Dany Sauvageau, surintendant service technique, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 6 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour embauche et nomme, à compter du 25 mai 2021, monsieur Simon Poitras au poste de surveillant de travaux (régulier saisonnier), selon l'échelle salariale déterminée par l'employeur et les dispositions de l'article 2.05 (employé en période d'essai) de la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Bécancour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-193

CHANGEMENT DE STATUT DE MONSIEUR SYLVAIN LARIVIÈRE – PRÉPOSÉ AUX OPÉRATIONS – EMPLOYÉ « RÉGULIER SAISONNIER »

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 93-436 adoptée à la séance du 14 septembre 1993, la Ville engageait et nommait monsieur Sylvain Larivière au poste de préposé aux opérations (temporaire);

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 97-064 adoptée à la séance du 17 février 1997, la Ville engageait et nommait monsieur Larivière au poste de préposé aux opérations (régulier saisonnier);

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 14-444 adoptée à la séance du 1^{er} décembre 2014, la Ville nommait monsieur Larivière au poste de préposé aux opérations (régulier annuel);

CONSIDÉRANT la demande faite par monsieur Sylvain Larivière de passer du statut d'employé régulier annuel au statut d'employé régulier saisonnier, en vue de sa retraite éventuelle en 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Caroline Audet, coordonnatrice ressources humaines, et approuvée par monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, en date du 7 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre Moras

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour accepte, à compter du 11 avril 2021, la demande faite par monsieur Sylvain Larivière de passer du statut d'employé régulier annuel au statut d'employé régulier saisonnier, au taux de salaire et selon les dispositions de la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Bécancour.

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions :

Étant donné que la séance s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence physique des citoyens, ces derniers ont été invités à adresser leurs questions par écrit ou par téléphone avant la tenue de l'assemblée. Pour ceux qui y ont assisté virtuellement, ils ont été invités à adresser leurs questions via la plateforme ZOOM.

RÉSOLUTION 21-194

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 9 h 12.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière